

SEANCE du 28 AOUT 2020

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt,
 présents : 08 le 28 août à 20 heures 30,
 votants : 10 le conseil municipal de la commune de LOUPIAC, dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur CAUSSE Patrick, Maire.

Date de convocation : 24/08/2020

Présents : Mmes, Meurs.: CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, ESTRADA Laurent, REY Eliane, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc,

Représentés : CRETE Bernadette par AUGÉ Gilles, POZZA Pascal par CAUSSE Patrick.

Absent : VRECH Jacques.

Secrétaire de séance : ESTRADA Laurent.

OBJET : Construction d'une halle ouverte : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**DEL2020_40****La présente délibération annule et remplace la délibération DEL2020_39 du 10 juillet 2020.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention LEADER dans le cadre de l'opération : construction d'une halle ouverte. En effet, ce projet a comme objectif de renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg tout en améliorant la qualité de l'espace public, et de ce fait, s'inscrit dans le plan de développement du GAL Vignoble Gaillacois -Fiche 2 action 2.3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-accepte la proposition de Monsieur le Maire,

-sollicite une subvention FEADER au titre de la sous mesure 19.2 du PDR pour le projet de construction d'une halle ouverte, et selon le plan de financement ci-dessous :

ETAT DETR 2020	39 530.00 €
REGION FRI	17 999.96 €
DEPARTEMENT	15 182.00 €
EUROPE LEADER	32 702.22 €
COMMUNE autofinancement	26 353.55 €
Montant total :	131 767.73 €

OBJET : SUBVENTION au comité cantonal de la FNACA**DEL2020_41**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide du comité cantonal de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie). Les membres de cette association viennent lors de cérémonies organisées dans la commune (monument aux morts, obsèques...).

Il propose la somme de 50.00 € (cinquante euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime vote cette subvention de 50.00 € à la FNACA comité cantonal de Rabastens.

OBJET : amortissement Attribution de Compensation d'investissement 2019 versée à la C.A. Gaillac Graulhet.**DEL2020_42**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'un courrier du comptable public de Rabastens, demandant de bien vouloir régulariser la présence de soldes au compte 20413.

Il s'agit de l'attribution de compensation versée sur l'exercice 2019 à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet en section d'investissement pour un montant de 14 465.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de procéder à l'amortissement de cette somme sur une durée de 5 ans selon l'échéancier suivant :

2020 : 2893.00 €
 2021 : 2893.00 €
 2022 : 2893.00 €
 2023 : 2893.00 €
 2024 : 2893.00 €
 Total : 14465.00 €

Une décision modificative sera prise afin de procéder à l'inscription des sommes nécessaires à l'amortissement au budget 2020.

Objet: BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N°1 -2020

Inscription crédits supplémentaires Amortissement Attribution de Compensation 2018 versée à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet DEL2020_43

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement :				
D 681: Dota amort. Charges fonct.		+ 2893.00 €		
R : Vir à la sect° d'Investiss.				+ 2893.00 €
Investissement :				
D 020 : Dépenses Imprévues Invest		+ 2893.00 €		
R 280413: Projet Infrastructures.				+ 2893.00 €

OBJET : demande de répartition du produit des amendes de police dans le cadre de la sécurité routière DEL2020_44

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la nécessité de renforcer la sécurité routière sur divers points de la commune par l'ajout et/ou le remplacement de panneaux de signalisation routière, la création de marquages au sol, portiques universels tournants...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

-approuve cette proposition

-accepte le devis de l'entreprise SUD OUEST SIGNALISATION d'Albi 81 pour un montant de : 1749.46 € HT

-accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE de Toulouse 31 pour un montant de : 2890.50 € HT

-accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'Albi 81 pour un montant de : 4486.60 € HT

Total : 9126.56 € HT

-sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn au titre du produit des amendes de police

-confirme que la somme nécessaire à ces travaux sera inscrite au budget primitif de 2020

Plan de financement prévu : -Département du Tarn amendes de police 30%
 -autre subvention : DETR 2020 30%
 -participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2020)

Le conseil municipal s'engage vis à vis du Département :

- 1°-à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée ;
 2°-à ne pas effectuer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention ;
 3°-à effectuer les travaux dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.

OBJET : Renforcement de la sécurité routière sur divers points de la commune par l'ajout et/ou le remplacement de panneaux de signalisation routière, la création de marquages au sol, portiques universels tournants. : Demande de subvention D.E.T.R. 2020

DEL2020_45

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la nécessité de renforcer la sécurité routière sur divers points de la commune par l'ajout et/ou le remplacement de panneaux de signalisation routière, la création de marquages au sol, portiques universels tournants...

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander la DETR 2020 dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

-approuve cette proposition

-accepte le devis de l'entreprise SUD OUEST SIGNALISATION d'Albi 81 pour un montant de : 1749.46 € HT

-accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE de Toulouse 31 pour un montant de : 2890.50 € HT

-accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'Albi 81 pour un montant de : 4486.60 € HT

Total : 9126.56 € HT

-décide d'inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif de 2020 ;

-sollicite le concours de l'Etat, au titre de la DETR au titre de l'année 2020,

-confirme que la somme nécessaire à ces travaux sera inscrite au budget primitif de 2020

Plan de financement prévu :
 - DETR 2020 30%
 - Département du Tarn amendes de police 30%
 - participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2020)

OBJET : Loyers des logements communaux pour personnes à mobilité réduite.

DEL2020_46

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que l'ensemble des loyers des 6 logements pour personnes à mobilité réduite situés au 15, rue de la Mairie, doivent faire l'objet d'une révision annuelle au 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire a demandé à Madame Nicole BON, conseillère municipale, de réaliser le calcul de cette révision. Cette révision cumulée donne une somme d'environ 13.00 € par mois.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers, l'année 2020 étant une année très particulière (Covid19).

Après délibération, le conseil municipal unanime approuve cette proposition. Un courrier sera envoyé à chacun des locataires pour information.

OBJET : Exonération de la Taxe Foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique.

DEL2020_47

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu de la Chambre d'Agriculture concernant l'exonération de la Taxe Foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique pour une durée de 5 ans.

Après délibération, le conseil municipal unanime REFUSE cette proposition.

Questions diverses :

Mise à disposition de vélos à assistance électrique : à compter de début septembre, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet va mettre à disposition 2 vélos à assistance électrique jusqu'en décembre. Monsieur Pascal POZZA,

1^{er} adjoint, sera le référent chargé de la gestion de ces locations : signature d'une convention, caution de 300.00 €.

Extension de réseaux : Rue des Castels : suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la Rue des Forges, Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de coordonner des travaux d'extension afin de desservir 4 terrains Rue des Castels. Ceci permettra de diminuer le coût du terrassement. Un devis a été réalisé par le SDET pour un montant total de 4998.88 €, avec un restant à charge pour la commune de 2999.30 €.

Distribution des masques du Département : l'ensemble des masques donnés par le Conseil Départemental sera distribué par les membres du conseil municipal.

Carte scolaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la répartition des élèves des écoles maternelles et primaires de Couffouleux et de Parisot-Peyrole. La maison située : Chemin des Barthèles est rattachée à l'école de Parisot-Peyrole. Géographiquement, cette maison se trouve près de la limite de la commune Couffouleux, il est donc logique de revoir la sectorisation de la scolarisation des enfants vers les écoles maternelles et primaires de Couffouleux. Monsieur le Maire va contacter les maires de Couffouleux et Parisot ainsi que la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet afin de revoir la convention.

Problème d'accès pompier sur la Route de Lisle sur Tarn : Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de poser des boîtes à clés avec les 4 clés des portiques situés sur la Route de Lisle sur Tarn. Cette solution permettra aux Services de Secours de pouvoir ouvrir les 2 portiques lors des interventions. Après discussion, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer les Services de Secours afin de faire cette proposition.

TAD (transport à la demande): la communauté d'agglomération propose à la commune de Loupiac de faire un essai sur la mise en place du transport à la demande. Des flyers seront distribués par les membres du conseil.

Irrigation sur les voies communales :

Monsieur le Maire fait part de 3 doléances concernant l'arrosage des voies communales. Celles-ci sont arrosées par des arroseurs gros débit type « canons ». Monsieur le Maire propose de rencontrer les agriculteurs concernés afin de les sensibiliser sur ce problème et qu'ils équipent les arroseurs de système afin de ne plus arroser les voies.

Commissions à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet :

Finances et moyens généraux : Pascal POZZA, Nicole BON.

Cadre de vie : Patrick CAUSSE, Laurent ESTRADA.

Aménagement du territoire : Patrick CAUSSE, Pascal POZZA, Gilles AUGÉ.

Enfance/ Jeunesse : Laurent ESTRADA, Marylène BERTRAND, Eliane REY.

Ruralité : Pascal POZZA, Alain ROUX, Jacques VRECH.

Action économique : Pascal POZZA, Laurent ESTRADA.

Signatures :

Présents : Mmes, Meurs.: CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, ESTRADA Laurent, REY Eliane, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc,

Représentés : CRETE Bernadette par AUGÉ Gilles, POZZA Pascal par CAUSSE Patrick.

Absent : VRECH Jacques.